

d'une façon absolue la règle d'après laquelle les marchandises françaises doivent être importées en droiture dans la colonie pour jouir de la franchise.

J'ai reconnu qu'en l'absence d'une ligne de navigation directe reliant la métropole à la colonie, il y aurait lieu d'apporter quelques tempéraments à la règle précitée et, d'accord avec M. le Ministre des Finances, j'ai décidé que, par exception, les marchandises françaises expédiées dans la colonie par la voie Colon-San-Francisco pourraient être considérées comme transportées en droiture. A cet effet, le service métropolitain délivrera pour ces expéditions des duplicata des déclarations de sortie (Série M, n° 23 bis) au vu desquels la douane locale appliquera la franchise.

J'ai l'honneur de vous prier de donner des instructions dans ce sens au service des douanes.

J'ajoute qu'il n'a pas paru possible d'accorder le même régime de faveur aux marchandises prenant la voie de Hambourg, ce mode d'expédition constituant un voyage rétrograde et pouvant porter préjudice à nos compagnies de navigation.

Recevez, etc.

Le Ministre des Colonies,

Signé : DELCASSÉ.

N° 292. — CIRCULAIRE du Ministre des Colonies. — Au sujet du développement de nos colonies.

Le Ministre des Colonies à Messieurs le Gouverneur général de l'Indo-Chine, les Gouverneurs des colonies, le Commissaire général du Gouvernement au Congo français et le Commandant supérieur du Bénin.

(Ministère des Colonies. — Direction politique et commerciale ; 3^e bureau.)

Paris, le 23 juin 1894.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Les questions coloniales ont pris, depuis quelques années, dans les préoccupations de l'opinion publique, une importance et un développement qui imposent au Gouvernement et à l'Administration, à tous ses degrés, un redoublement d'efforts et de sollicitude.

Grâce à l'énergie de nos soldats et de nos explorateurs, grâce à l'heureuse ténacité des hommes d'Etat qui ont eu foi dans l'expansion de la France au dehors, malgré l'impopularité dont semblaient frappées, à une époque encore récente, les entreprises lointaines,